

## PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1 et A2

Mise à jour le 15/04/2024

personne à contacter Mr NASSIBOU Emmanuel

### OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

L'objectif principal est d'amener tout futur conducteur de deux roues motorisées à acquérir les compétences nécessaires pour conduire en toute sécurité et en conformité avec la réglementation routière, et ainsi obtenir les catégories A1 ou A2 du permis de conduire moto

### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Être âgé d'au moins 16 ans pour la catégorie A1 et d'au moins 18 ans pour la catégorie A2
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives requises
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Avoir effectué la journée d'appel
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,

### INTERVENANTS

- Enseignants titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) mention 2 roues
- Enseignants titulaires du titre professionnel ECSR (Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière mention 2 roues)  
Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement valide (à renouveler tous les 5 ans)  
Nos intervenants : NASSIBOU Emmanuel (8 ans d'expérience)

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Création d'un accès code moto en ligne
- API Livret numérique (cours code, livret d'apprentissage, fiche individuelle de suivi, évaluation de départ, théorie conduite, cours ETM, entraînement ETM, leçons plateau, leçons circulation)
- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
  - ✓ Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
  - ✓ Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
  - ✓ Un blouson ou d'une veste manches longues,
  - ✓ Un pantalon ou d'une combinaison ou de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Piste privée homologuée munie de piquets et cones

- Des motos adaptées à chaque catégorie de permis + véhicule suiveur pour la circulation

### EFFECTIFS

- Pour le plateau : 5 élèves maximum par séance
  - Pour la pratique : 3 élèves au maximum
- Inscription obligatoire via la plateforme RDV360

### DURÉE

- La durée de la formation varie en fonction des besoins individuels de chaque élève suite à une évaluation initiale déterminant le volume de formation nécessaire  
*(20h minimum obligatoire dont 8h sur piste et 12h sur route)*
- Les séances durent 1heure
- Durée moyenne de la formation hors ETM, 1 mois

### MODALITÉS ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

### LIEU DE LA FORMATION

- Pour l'administratif : Dans nos locaux au 108 avenue du Président Mitterrand Terre Sainte 97410 Saint Pierre
- Pour Le plateau : Marché au gros situé ZI n°3, 43 av Charles Isautier 97410 SAINT PIERRE
- Pour la circulation : Départ de la piste

### CONTENU DE LA FORMATION

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
  - ✓ Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
  - ✓ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
  - ✓ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
  - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

### **MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

- Formation en présentiel
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétences
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par la plateforme de l'Etat RDV Permis.

Pour être reçu, le candidat devra valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire

### **TARIFS**

- Voir Devis et/ou contrat de formation

### **CONTACTS**

Pour des informations complémentaires

- NASSIBOU Emmanuel (gérant et intervenant) au 0692783292
- IMOUZA Marthe (secrétaire) au 0693869132
- Par mail : aenassibou.e@gmail.com

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

- Véhicule no adapté à une personne handicapée
- Les personnes atteintes de handicap et souhaitant passer le permis sont invitées à nous contacter directement afin de les aider aux mieux et de les diriger vers les organismes dédiés ou vers des confrères de la formation spécialisés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap